

# COLOMBIE

UNHCR

RAPPORT GLOBAL 2013



## Aperçu

### Faits marquants

- Pour mieux protéger les personnes déplacées et prévenir de futurs déplacements, le HCR a aidé les autorités colombiennes à concevoir des mécanismes d'analyse des risques et à mettre en œuvre des mesures de protection qui tiennent compte des situations spécifiques dans les zones de conflit rurales et urbaines, notamment les risques pour les responsables communautaires qui participent aux initiatives de restitution des terres, les luttes pour le contrôle territorial et les risques propres aux organisations sociales et de défense des droits de l'homme.

- Conformément aux priorités stratégiques, l'initiative pour des solutions transitoires du HCR et du PNUD a donné aux communautés accueillant des déplacés internes et aux autorités locales des exemples de solutions aux situations de déplacement. La stratégie globale a inclus des options pour l'intégration sur place, le relogement et le retour. Ce programme a bénéficié à près de 50 000 personnes (10 000 familles) vivant principalement dans des sites d'intégration sur place en milieu urbain (75 pour cent) au sein de 17 communautés dans dix départements du pays.
- Avec l'assistance technique du HCR, la Cour constitutionnelle a

### Présence du HCR | 2013

<b>Nombre de bureaux</b>	<b>11</b>
<b>Total personnel</b>	<b>159</b>
Effectif international	16
Effectif national	80
JEA	3
VNU	14
Autres	46

ordonné l'application immédiate des « mesures nécessaires pour garantir l'inclusion des déplacés internes dans le Registre des victimes », conformément à la législation nationale. Cette décision a eu des répercussions positives sur les personnes non enregistrées et par conséquent précédemment privées d'assistance.

- Le HCR a soutenu 88 communautés risquant d'être déplacées. À cette fin, il a renforcé leur capacité à se protéger en consolidant les réseaux de protection. Il leur a également prodigué une assistance technique pour le développement et la mise en œuvre de politiques publiques et a pris, si nécessaire, des mesures urgentes de protection.
- Les efforts destinés à défendre les enfants et les jeunes du recrutement par des groupes armés illégaux se sont poursuivis. Les interventions ont inclus des activités éducatives et récréatives, le renforcement des réseaux de prévention et de protection, et la création d'espaces sûrs.
- Dans le but de prévenir et traiter la violence sexuelle et sexiste, le HCR a participé à des équipes polyvalentes, aussi formées d'institutions locales, d'organisations de la société civile et d'autres institutions des Nations Unies, qui ont conçu des initiatives de prévention et de traitement. Ensemble, ces équipes ont sensibilisé les autorités locales à ce problème et apporté une réponse plus efficace et mieux coordonnée aux victimes.
- En 2013, le Haut Commissariat a formé des fonctionnaires locaux et des officiers du contrôle aux frontières de *Migración Colombia*, le service administratif spécial au sein du Ministère des affaires étrangères, sur le droit international des réfugiés, les principes de la protection internationale et les mécanismes de transfert. Des cours de formation ont aussi relevé la capacité du Secrétariat technique du Comité consultatif sur le statut des réfugiés du Ministère.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

D'après les chiffres officiels, plus de 5,3 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays à la fin de l'année, avec près de 115 000 individus déracinés au cours de l'année 2013. Le suivi mensuel du HCR avec le service administratif qui s'occupe des victimes a révélé que 100 événements avaient déclenché des déplacements

à grande échelle en 2013, touchant près de 7 000 ménages.

En 2013, plus de 220 réfugiés, originaires dans leur majorité de plusieurs pays d'Amérique latine, vivaient en Colombie.

Type de population	Origine	Total	Nb pers. Assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Divers pays	220	40	33	19
Demandeurs d'asile	Divers pays	70	70	38	11
Déplacés internes	Colombie	5 368 100	392 400	51	-
Apatrides	Apatrides	10	-	-	-
Réfugiés rapatriés	Divers pays	20	20	-	-
<b>Total</b>		<b>5 368 420</b>	<b>392 530</b>		

# | Résultats en 2013 |

## Réalisations et impact

Le tableau suivant contient des exemples d'objectifs et de cibles prévus pour les interventions dans le cadre du programme du HCR dans cette opération en 2013. De brefs commentaires sur les résultats de fin d'année

et l'impact sur les personnes relevant de la compétence du HCR sont indiqués, notamment les raisons pour lesquelles les cibles n'ont pu être atteintes dans certains cas.

Activités en 2013	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2013	Résultat fin 2013
<b>ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE</b>			
<b>Législation et politiques définies ou renforcées</b>			
<p><b>Résultats/impact :</b> le HCR a prêté une assistance technique aux autorités nationales et locales pour définir et appliquer des politiques publiques destinées à apporter une protection et des solutions aux déplacés internes et aux réfugiés.</p> <p><b>Écarts :</b> les changements associés avec le processus de réforme concernant l'application de la loi sur les victimes et la restitution des terres ont exigé un soutien direct supplémentaire, par exemple pour habiliter les organismes nationaux et locaux à intervenir.</p> <p>Le dépôt des Conventions relatives à l'apatridie auprès du Secrétaire général de l'ONU attend l'autorisation finale de la Cour constitutionnelle ; les instruments devraient être présentés à la mi-2014.</p>			
Nombre de cas où des conseils techniques et d'experts ont été fournis	Déplacés internes	150	135
Mesure dans laquelle la loi respecte les normes internationales sur la prévention de l'apatridie	Réfugiés et demandeurs d'asile	90%	90%
<b>Accès élargi à l'assistance juridique et aux recours légaux</b>			
<p><b>Résultats/impact :</b> l'Organisation a prodigué une assistance juridique à 18 324 individus, dont 11 658 ont obtenu des conseils sur des questions relatives à l'enregistrement, l'aide humanitaire et l'accès aux services de santé et d'éducation. Une assistance sociale, psychologique et juridique a amélioré les conditions de vie de 829 personnes à Soacha, alors que le HCR a offert une orientation et des conseils à 5 837 personnes sur des questions de protection.</p> <p><b>Écarts :</b> le programme d'aide juridique a identifié des obstacles à l'accès aux procédures d'enregistrement officiel, obligeant le HCR à continuer de plaider en faveur d'une amélioration des procédures d'enregistrement.</p>			
Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR ayant reçu une assistance juridique	Déplacés internes	15 000	18 324
<b>PROCESSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS</b>			
<b>Enregistrement des faits d'état civil et délivrance de documents d'état civil renforcés</b>			
<p><b>Résultats/impact :</b> les déplacés internes et les réfugiés visés ont reçu des documents distribués par le HCR, leur permettant de recevoir la protection de l'État, notamment une aide humanitaire, et de bénéficier d'un accès aux services essentiels, y compris la santé et l'éducation.</p> <p><b>Écarts :</b> les zones éloignées avec une présence étatique faible ou inexistante ont limité l'accès aux documents pour les communautés touchées par la violence. Si les unités mobiles ont pu atteindre certaines de ces communautés, des besoins sont cependant demeurés insatisfaits.</p>			
Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR qui ont bénéficié d'une aide pour l'inscription à l'état civil ou la délivrance de documents	Personnes déplacées	40 000	50 222
Pourcentage d'enfants âgés de moins de 12 mois ayant reçu un certificat de naissance des autorités	Réfugiés et demandeurs d'asile	100%	100%
<b>SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION</b>			
<b>Protection renforcée contre les effets d'un conflit armé</b>			
<p><b>Résultats/impact :</b> pour protéger les communautés à haut risque de déplacement et atténuer les répercussions du conflit armé sur les populations vulnérables, notamment les communautés autochtones et d'ascendance africaine, le HCR a encouragé une meilleure présence institutionnelle, tout en apportant une protection directe par la présence aux communautés touchées par la violence.</p> <p><b>Écarts :</b> présence limitée sur la côte atlantique, ainsi que dans d'autres régions fortement touchées par les déplacements forcés.</p>			
Nombre de missions de suivi menées et enregistrées	Déplacés internes	2 500	3 459
<b>Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité de la réponse relevée</b>			
<p><b>Résultats/impact :</b> l'Organisation a aidé le Ministère de la santé à enregistrer les incidents de violence sexuelle et sexiste et a amélioré sa capacité à assurer la protection des victimes de ces actes, notamment par un soutien social, psychosocial, médical et juridique.</p> <p><b>Écarts :</b> si l'enregistrement des victimes de la violence sexuelle et sexiste a atteint plus de 2 000 personnes (dans sept municipalités pilotes) et a sensibilisé à la situation et à la nécessité de réponses, une assistance médicale et juridique directe n'a pu être dispensée qu'à 70 pour cent d'entre elles.</p>			
Mesure dans laquelle les victimes connues de violence sexuelle et sexiste ont reçu un soutien adéquat	Déplacés internes	70%	70%
	Réfugiés et demandeurs d'asile	74%	70%

Activités en 2013	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2013	Résultat fin 2013
<b>Protection de l'enfance renforcée</b>			
<p><b>Résultats/impact</b> : le HCR s'est employé à protéger les enfants et les jeunes des risques et de violations telles que le recrutement forcé, notamment par le plaidoyer aux niveaux national et local (pour la détermination de l'intérêt supérieur et la protection des cas urgents), les interventions communautaires pour l'autoprotection et la création d'environnement protecteurs.</p> <p><b>Écarts</b> : des données précises sur les victimes du recrutement forcé ont fait défaut et la question demeure hautement sensible.</p>			
Nombre d'adolescents participant à des programmes ciblés	Déplacés internes	12 000	13 306
Pourcentage d'enfants non accompagnés ou séparés pour lesquels une procédure d'intérêt supérieur a été lancée ou achevée	Réfugiés et demandeurs d'asile	100%	100%
<b>AUTONOMISATION ET AUTOGESTION COMMUNAUTAIRES</b>			
<b>Mobilisation communautaire consolidée et élargie</b>			
<p><b>Résultats/impact</b> : afin de consolider la protection collective et les droits individuels, le HCR a travaillé pour relever les capacités des communautés locales et des autorités, en garantissant la conception et la mise en œuvre participatives des politiques publiques.</p> <p><b>Écarts</b> : des considérations de sécurité ont temporairement entravé l'accès à des communautés confinées dans plusieurs régions du pays à différentes périodes.</p>			
Nombre de personnes participant aux activités participatives d'évaluation	Déplacés internes	3 000	4 430
Nombre de structures communautaires d'autogestion consolidées	Déplacés internes	70	65
<b>SOLUTIONS DURABLES</b>			
<b>Stratégie de solutions globales définie, renforcée ou actualisée</b>			
<p><b>Résultats/impact</b> : l'initiative pour des solutions transitoires du HCR et du PNUD a bénéficié à plus de 50 000 personnes, y compris par la légalisation/régularisation des sites informels d'installation en milieu urbain, l'individualisation de la propriété foncière, l'accès aux services publics, la construction et l'aménagement de logements, les activités pour la sécurité alimentaire et la création de revenus, la construction d'écoles et de structures de santé, le renforcement des capacités communautaires, l'orientation et les conseils juridiques.</p> <p><b>Écarts</b> : le Haut Commissariat souhaite continuer à dégager les meilleures pratiques, tirer les enseignements et formuler des recommandations au Gouvernement pendant la durée du projet de l'initiative pour des solutions transitoires et quand il sera achevé, ce qui améliorera la capacité des autorités à définir des stratégies pour des solutions globales. Cet effort devrait permettre la révision des politiques pour accroître le soutien apporté aux déplacés internes, en particulier pendant cette transition vers une phase de solutions.</p>			
Mesure dans laquelle une stratégie de solutions globales est appliquée et fait l'objet d'un suivi	Déplacés internes	70%	60%
<b>Potentiel en matière d'intégration réalisé</b>			
<p><b>Résultats/impact</b> : comme la plupart des déplacés internes résident dans des centres urbains et ont exprimé le souhait de s'intégrer sur place, le HCR a identifié les risques de protection, y compris le manque d'accès aux terres, à un logement décent et à des services essentiels. Il a préconisé l'intégration des réfugiés dans les zones urbaines.</p> <p><b>Écarts</b> : une politique publique du Gouvernement pour traiter l'intégration locale en milieu urbain a fait défaut – une difficulté particulièrement grave puisque 50 pour cent des déplacés internes vivaient dans des villes et que la grande majorité d'entre eux ne souhaitait pas regagner leur communauté d'origine.</p>			
Pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR ayant opté pour l'intégration locale et qui ont été intégrées sur place	Déplacés internes	40%	20%
	Réfugiés et demandeurs d'asile	75%	72%



## Partenaires

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Bureau de l'Ombudsman

#### ONG :

Action contre la Faim (ACF), *Asociación de Apoyo al Desarrollo*, *Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento*, *Corporación Infancia y Desarrollo*, *Corporación Programa Desarrollo para la Paz*, *Corporación Retoños*, *El Consultorio Jurídico*, *Fundación Yapawayra*, *La Corporación Opción Legal*, *Mercy Corps*, Organisation nationale indigène de Colombie, Oxfam Royaume-Uni, Secrétariat national de la Pastorale sociale, Service jésuite des réfugiés, Services de consultation pour les droits de l'homme et les déplacements, *Solidaridad Internacional*

#### Autres :

*Pontificia Universidad Javeriana*, *Universidad de los Andes*, *Universidad Externado de Colombia*, *Universidad Nacional de Colombia*

### Partenaires opérationnels

#### Organismes gouvernementaux :

Agence présidentielle pour la coopération internationale, Bureau du Conseiller présidentiel, Bureau du Contrôleur, Bureau du Maire, Bureau du Procureur général, Bureau du Vice-Président, Cour constitutionnelle, Département pour la prospérité sociale, Gouvernement vice-régional, Institut colombien de développement rural, Institut colombien du bien-être familial, Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires étrangères, Municipalités, Service administratif spécial pour l'assistance et la réparation aux victimes, Service administratif spécial pour la restitution des terres

#### ONG :

Brigades de paix internationales, Conseil norvégien pour les réfugiés, *Diakonie Katastrophenhilfe*, *International Relief and Development*, Médecins Sans Frontières, Plan International, Save the Children

#### Autres :

BCAH, CICR, FAO, FNUAP, HCDH, Mission d'appui au processus de paix en Colombie (OEA), OIM, ONU Femmes, ONUDC, Organisation panaméricaine de la santé, PAM, PNUD, UNICEF

## Évaluation des résultats

La prévention, la protection et les solutions durables, le maintien des politiques publiques transversales, l'intégration des préoccupations d'âge, de sexe et de diversité ainsi que l'enregistrement et les questions foncières sont demeurées les principales priorités stratégiques des opérations en faveur des déplacés internes. Moyennant une approche fondée sur les droits et les communautés, des activités de protection par la présence ont été appliquées dans 88 communautés. Elles incluaient 28 projets de protection pratique, 27 projets d'intégration communautaire et près de 3 500 missions sur le terrain dans des zones touchées par les déplacements forcés. Parallèlement, 135 institutions étatiques et 65 structures communautaires ont été renforcées, notamment des associations de déplacés internes, des comités locaux, des communautés autochtones et afro-colombiennes, ainsi que des groupes de jeunes et de femmes.

Par ailleurs, 17 comités locaux de leadership ont été formés dans l'optique de l'initiative pour des solutions transitoires alors que dix plans d'action étaient dressés pour la recherche de solutions. Les activités dans chaque site de l'initiative pour des solutions transitoires ont inclus la légalisation des sites informels d'installation en milieu urbain, l'individualisation de la propriété foncière, l'accès aux services publics, la construction/l'aménagement de logements, la sécurité alimentaire, la création de revenus, la construction d'écoles et de structures de santé, le renforcement des capacités institutionnelles et communautaires, l'orientation juridique et les consultations psychologiques et sociales.

Un soutien accru a été apporté aux initiatives destinées à assurer la protection de l'enfance et la prévention du recrutement forcé (questions considérées comme prioritaires dans la plupart des régions). L'Organisation s'est également efforcée d'élargir la couverture du programme de l'Ombudsman communautaire dans les régions prioritaires et le suivi des zones frontalières, tout en garantissant une assistance aux communautés touchées au moyen d'une stratégie de protection par la présence.

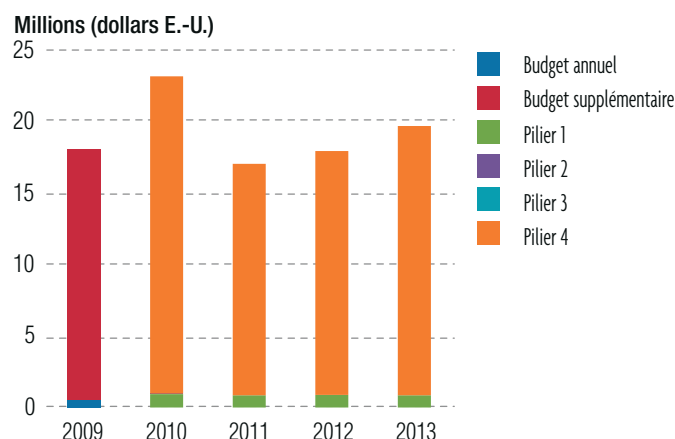
## Collaboration avec les partenaires

Le HCR a maintenu une étroite relation de travail avec le Ministère des affaires étrangères et le Programme présidentiel pour la prospérité sociale, par le biais du Service national de la protection et des Services administratifs spéciaux pour l'assistance et la réparation aux victimes, et pour la restitution des terres. Le Haut Commissariat a aussi noué des partenariats avec le Ministère de l'agriculture et du développement rural, de même qu'avec le Ministère de l'intérieur, le Bureau du Vice-Président, des administrations locales et des organisations communautaires. Le HCR a dirigé, conjointement avec le Conseil norvégien pour les réfugiés, le module de la protection et il a développé de nouveaux partenariats stratégiques, qui ont abordé les questions de la protection avec les équipes humanitaires locales. Il a en outre renforcé ses alliances avec les acteurs du développement. L'Organisation est demeurée membre de l'Équipe humanitaire dans le pays et elle a participé aux mécanismes de coordination interinstitutions. Avec le PNUD, elle a continué à mettre en œuvre l'initiative pour des solutions transitoires.

# | Informations financières |

## Dépenses en Colombie | 2009-2013

En 2013, l'opération en Colombie disposait d'un budget approuvé de 29,6 millions de dollars E.-U. Le financement disponible a permis à l'opération de dépenser 19,7 millions de dollars E.-U. Le budget et les dépenses étaient similaires à 2012, même si les priorités ont évolué, particulièrement pour atteindre des solutions durables, ce qui a provoqué un accroissement des besoins en ressources. Des fonds substantiels ont été requis pour soutenir la stratégie de protection par la présence et les interventions de protection à assise communautaire.



## Budget, revenus et dépenses en Colombie | dollars E.-U.

Opération	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>BUDGET FINAL</b>	<b>1 250 050</b>	<b>28 388 581</b>	<b>29 638 631</b>
Revenus issus des contributions <sup>1</sup>	1 829 738	12 783 385	<b>14 613 122</b>
Autres fonds disponibles / transferts	( 959 350)	6 087 458	<b>5 128 108</b>
<b>Total des fonds disponibles</b>	<b>870 388</b>	<b>18 870 843</b>	<b>19 741 230</b>

### DÉPENSES PAR OBJECTIF

#### Environnement de protection favorable

Instruments régionaux et internationaux	48 270	212 369	<b>260 640</b>
Droit et politique générale	48 271	712 645	<b>760 915</b>
Institutions administratives et pratiques	141 197	362 776	<b>503 973</b>
Accès à l'assistance juridique et recours	0	484 850	<b>484 850</b>
Accès au territoire et réduction du risque de refoulement	64 361	0	<b>64 361</b>
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	0	595 210	<b>595 210</b>
<b>Sous-total</b>	<b>302 099</b>	<b>2 367 850</b>	<b>2 669 949</b>

#### Processus de protection et documents adéquats

Enregistrement et établissement de profils	32 180	0	<b>32 180</b>
Procédures de détermination du statut	70 617	424 739	<b>495 355</b>
Enregistrement et documents d'état civil	32 181	267 635	<b>299 816</b>
<b>Sous-total</b>	<b>134 978</b>	<b>692 374</b>	<b>827 352</b>

#### Sécurité face à la violence et à l'exploitation

Protection contre les conséquences du conflit armé	0	4 230 068	<b>4 230 068</b>
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	16 090	1 003 294	<b>1 019 385</b>
Protection des enfants	16 090	716 924	<b>733 014</b>
<b>Sous-total</b>	<b>32 180</b>	<b>5 950 287</b>	<b>5 982 467</b>

#### Besoins de base et services essentiels

Santé	18 665	0	<b>18 665</b>
Articles ménagers et articles de base	102 147	0	<b>102 147</b>
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	47 277	0	<b>47 277</b>
Éducation	65 567	0	<b>65 567</b>
<b>Sous-total</b>	<b>233 657</b>	<b>0</b>	<b>233 657</b>

Opération	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<i>Autonomisation et autogestion communautaires</i>			
Mobilisation communautaire	0	1 077 763	<b>1 077 763</b>
Autosuffisance et moyens d'existence	90 784	0	<b>90 784</b>
<b>Sous-total</b>	<b>90 784</b>	<b>1 077 763</b>	<b>1 168 547</b>
<i>Solutions durables</i>			
Stratégie de solutions globales	0	1 846 599	<b>1 846 599</b>
Retour volontaire	0	212 370	<b>212 370</b>
Réintégration	0	364 962	<b>364 962</b>
Intégration	32 181	272 762	<b>304 943</b>
<b>Sous-total</b>	<b>32 181</b>	<b>2 696 692</b>	<b>2 728 873</b>
<i>Direction, coordination et partenariats</i>			
Coordination et partenariats	0	1 590 880	<b>1 590 880</b>
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	0	849 478	<b>849 478</b>
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>2 440 358</b>	<b>2 440 358</b>
<i>Appui à la logistique et aux opérations</i>			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	0	637 108	<b>637 108</b>
Gestion des opérations, coordination et appui	0	861 737	<b>861 737</b>
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>1 498 845</b>	<b>1 498 845</b>
Solde des versements aux partenaires d'exécution	32 991	2 146 674	<b>2 179 665</b>
<b>Total</b>	<b>858 870</b>	<b>18 870 843</b>	<b>19 729 712</b>

<sup>1</sup> Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirect prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.